



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse – COSOB -

لجنة تنظيم عمليات
البورصة ومراقبتها

Direction de développement et de surveillance du marché

مديرية تطوير و مراقبة السوق

Alger, le lundi 13 janvier 2025

Objet : Note 25-01 portant transactions des actionnaires historiques de MOUSTACHIR SPA

Dans le cadre de l'introduction de la société MOUSTACHIR SPA au compartiment de Croissance de la bourse des valeurs mobilières, la COSOB, en vertu de ses missions de protection de l'épargne investie en bourse et de veille au bon fonctionnement du marché, les intermédiaires en opérations de bourse sont informés que les actionnaires historiques de MOUSTACHIR détenant **5% et plus** du capital de la société (voir la liste ci-dessous) ne sont pas autorisés à faire des cessions sur leur actions sur le marché central pendant un délai déterminé. Toutefois, cette restriction ne concerne pas les transactions de bloc réalisées entre les actionnaires historiques.

Cette interdiction temporaire de cession de leurs actions traduit un signal fort envers les nouveaux actionnaires de la société, et surtout que les dirigeants sont prêts à supporter le risque, et qu'ils sont confiant dans la qualité et la rentabilité de cette jeune entreprise.

Les actionnaires concernés par cette mesure sont identifiés comme suit :

- BOULEFA KHEIREDDINE
- HAOUADJI HICHEM
- BEN TABICH BILEL FARES

Par ailleurs, les actionnaires historiques détenant, **moins de 5%** du capital (voir la liste ci-dessous), peuvent réaliser des transactions en bourse sur le marché central dans la limite de 100 actions par séance, dans les conditions de marché.

Les actionnaires concernés par cette mesure sont identifiés comme suit :

- BAHNAS YOUNES ATTIA ABDELOUAHAB
- SARL SIFOB
- BADANI KENZA
- SPA BCCM
- KACI ABEDLLAH MERIEM
- BOUSSAHA MOHAMED



La COSOB instruit les négociateurs de l'ensemble des Intermédiaires en opérations de bourse à l'application stricte des dispositions de cette Note.